

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

concernant

LE BUDGET 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

En date du 24 octobre 2016, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2017.



Préambule

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS régional, à raison d'un forfait de base de CHF 10 par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

Caractéristiques du budget 2017

Voir annexe A.

Conclusion

En résumé, le budget 2017 a été élaboré avec le souci permanent de réduire au maximum les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la région.

Nous avons également profité de l'élaboration du budget pour revoir la directive sur les soldes, indemnités et remboursement de frais, ceci au vu des augmentations proposées par l'ECA et afin d'être compatible avec la nouvelle tarification entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Ce règlement vous est remis en annexe B.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.



Au vu de ce qui précède, le comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2017, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

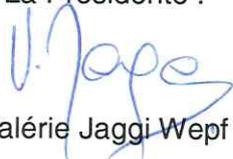
décide :

Article 1 : Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2017.

	Mouvement financier
Charges	CHF 3'140'800
Recettes	CHF 862'514
Contribution spéciale Yverdon	CHF 293'080
Résultat (à financer selon clé de répartition statutaire)	CHF 1'985'206

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente :


Valérie Jaggi Wepf

La Secrétaire remplaçante :


Véronique Duc

Annexes :

A) Etablissement du budget 2017 et annexes

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la péréquation pour les communes non-membres de l'Association
3. Calcul de la péréquation pour les communes membres de l'Association
4. Tableau de conversion de Gefi-Abacus

B) Révision de l'annexe 2 du règlement du SDIS sur les soldes et indemnités

BUDGETO '17

ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2017

Date : 24.10.2016

Auteur: EST/VJW

Ce document détaille la proposition de budget, approuvée par l'EM en date du 22.07.2016, à l'attention du CoDir pour validation. Un premier préavis PR16.05CD a été soumis au Conseil intercommunal (CI) en date du 19.08.2016 pour validation lors de l'assemblée du 29.09.2016. En raison du recours des communes de Champagne et Grandevent déposé le 08.09.2016 à la CDAP, le préavis a été retiré en début d'assemblée, du fait qu'il tenait compte de l'adhésion au SDIS NV des dites communes dans le calcul de péréquation. Dès lors, un nouveau calcul de péréquation, avec les communes de Champagne et Grandevent comme non-membres du SDIS NV, a été fait dans ce document. Le montant total reste inchangé.

Cette année est particulière en ce sens qu'elle coïncide avec le changement du programme de comptabilité de la ville d'Yverdon-les-Bains, commune boursière de l'Association. Dès lors, la démarche est effectuée, à titre exceptionnel, en deux phases :

1. La première phase consiste à présenter les positions budgétaires en comparaison avec le budget 2016, le budget et les comptes 2015, sous la forme actuelle Gefi. Ceci permet aux autorités politiques de comparer des pommes avec des pommes et d'apprécier les différences de position budgétaire à leur juste valeur.
2. Dans une seconde phase, un tableau de conversion est créé afin de traduire les positions budgétaires Gefi (programme comptable actuel) en positions budgétaires Abacus (nouveau programme). Si la somme totale n'est pas affectée, la distribution entre les positions présente des différences certaines. C'est le budget Abacus qui devra, *in fine*, être accepté et publié.

Une autre particularité touche le budget 2017, s'agissant du départ de la commune d'Essert-Pittet au 31.12.2016 de l'Association. Celle-ci a donc été supprimée du tableau de péréquation.

Comme les années précédentes, deux calculs de péréquation sont effectués :

- Un premier sur 41 communes, sans la contribution spéciale de CHF 10 par habitant d'Yverdon-les-Bains¹, afin de déterminer la quote-part des communes de Champagne et Grandevent, quote-part qui est ensuite inscrite comme recette sous la position 652.4521 *Participation des communes*.
- Un second calcul sur 39 communes, avec le coût net de la région, après déduction de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains, qui détermine le montant exact à charge de chaque commune membre.

¹ Selon l'art 37 Statuts SDIS NV.

1. ANALYSE GLOBALE

L'élaboration du budget 2017 présente une légère hausse du coût net de la région (+ CHF 58'500), soit 2.90% à charge des communes membres et non-membres.

Le tableau ci-dessous résume les chiffres globaux du budget 2017, en relation avec les années 2015 et 2016.

	2015		2016	2017	Écart
	Budget	Comptes	Budget	Budget	
Total des charges	2'846'000	2'748'203	3'028'900	3'140'800	111'900
Total des recettes	715'012	878'591	806'143	862'514	56'371
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	283'770	283'770	289'720	293'080	3'360
Coût net de la région	1'847'218	1'585'842	1'933'037	1'985'206	52'169

Ainsi, si le total des charges augmente de CHF 111'900, l'augmentation du coût net des communes membres est limitée à CHF 52'169. Les contributions calculées des communes de Champagne et Grandevent (qui ne bénéficient pas de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant d'Yverdon-les-Bains) se montent à CHF 59'114 (CHF 48'355 pour Champagne et CHF 10'759 pour Grandevent).

Cette augmentation est reflétée dans le coût moyen par habitant présenté dans le tableau suivant, après déduction de la contribution spéciale de la ville d'Yverdon-les-Bains² :

Position budgétaire	2015		2016	2017	Écart
	Budget	Comptes	Budget	Budget	
Coût net de la région	1'847'218	1'585'842	1'933'037	1'985'206	52'169
Nombre d'habitants	47'964	47'964	49'098	49'569	471
Nombre de communes	40	40	40	39	-1
Coût moyen par habitant	38.51	33.06	39.37	40.05	0.68

L'augmentation de CHF 52'169 du coût net de la région, malgré les nombreux efforts consentis, qui compensent partiellement les nouvelles charges, s'explique principalement par les quelques dépenses budgétaires importantes suivantes :

- L'augmentation de CHF 50'100 sur la position 652.3521 *Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains* concerne les salaires du personnel permanent, notamment l'augmentation annuelle des salaires et l'augmentation du taux de travail de l'assistante de direction de 0.8 à 1 EPT.
- La tenue de la Revue quinquennale³ en 2017 contribue à elle-seule à CHF 42'000 de coûts directs répartis dans trois positions. Il sied de préciser que cette revue sera la première du SDIS Nord vaudois, qu'elle permettra de se présenter à la population et de lancer le processus de recrutement, élément crucial à la survie du SDIS.
- La location des locaux à Sports 5 pour y entreposer le matériel et les véhicules actuellement stockés à l'ancien arsenal en attendant la construction de l'extension de la caserne engendre à elle-seule un supplément de CHF 15'600.

² Et en faisant abstraction de celle-ci pour le coût par habitant de la ville d'Yverdon-les-Bains.

³ La revue, tradition de longue date, se fait dans l'année qui suit l'élection des nouvelles autorités. Historiquement, elle se tenait en octobre de l'année des élections, toutefois en raison de la Cérémonie XVI en avril de cette année, la Revue quinquennale a été déplacée à début 2017.

- L'achat d'un nouveau véhicule léger pour assurer la disponibilité constante d'un véhicule chef d'intervention à la caserne du site DPS d'Yverdon-les-Bains engendre une dépense de CHF 14'000.

À eux seuls, ces quatre éléments engendrent une dépense supplémentaire de plus de CHF 120'000 dont presque CHF 60'000 à titre de dépenses uniques. Dès lors, des efforts importants ont été consentis afin de compenser au maximum ces nouvelles charges, ce qui a permis de limiter l'augmentation de budget à CHF 52'169, soit à un peu plus de la moitié des éléments supplémentaires exposés précédemment.

2. COMPARAISON 2015 – 2016 – 2017⁴

No	Position budgétaire	2015		2016	2017	Écart
		Budget	Comptes	Budget	Budget	
652.3001	Indemnités des autorités	18'500	21'663	19'500	22'500	3'000
652.3012	Salaires personnel occasionnel	5'000	855	5'000	5'000	0
652.3013	Soldes	652'000	550'539	678'500	653'900	-24'600
652.3030	Charges sociales	40'000	39'127	45'000	43'000	-2'000
652.3064	Indemnités	70'000	199'967	208'500	306'600	98'100
652.3091	Frais de formation	62'000	71'463	77'000	73'000	-4'000
652.3099	Frais divers du personnel	55'000	48'510	50'500	59'500	9'000
652.3109	Frais administratifs divers	32'000	31'953	29'000	34'500	5'500
652.3111	Achats machines et mobilier	12'000	10'333	11'200	24'500	13'300
652.3114	Achats habits et équipements	38'000	38'189	39'500	27'300	-12'200
652.3115	Achats véhicules	0	0	0	14'000	14'000
652.3116	Achats matériel et outillage	61'000	62'095	74'500	50'000	-24'500
652.3120	Chauffage et éclairage	40'000	32'248	40'500	34'100	-6'400
652.3133	Frais de conciergerie	7'500	7'847	37'500	33'000	-4'500
652.3137	Prestations refacturables	9'000	13'555	8'000	18'000	10'000
652.3139	Achats mousse, poudre, air	4'500	2'385	4'000	0	-4'000
652.3141	Entretien et aménagement des locaux	11'000	10'940	17'000	12'000	-5'000
652.3155	Entretien véhicules et matériel	80'000	68'769	73'000	68'000	-5'000
652.3161	Locations casernes et locaux divers	526'500	527'851	536'100	550'200	14'100
652.3181	Frais de port et ccp	8'000	6'303	7'000	7'500	500
652.3182	Téléphones et radios	22'000	18'745	23'000	13'500	-9'500
652.3185	Honoraires et frais d'expertises	5'000	1'940	5'000	5'000	0
652.3186	Assurances	18'500	19'423	19'500	17'500	-2'000
652.3189	Entretien des extincteurs	7'000	3'929	7'500	5'500	-2'000
652.3521	Partic. aux charges d'Yverdon-les-Bains	961'500	859'574	912'600	962'700	50'100
652.3814	Attributions au fonds de réserve	100'000	100'000	100'000	100'000	0
652.4221	Intérêts	0	-36	0	0	0
652.4319	Frais de rappels et poursuites	0	-316	0	0	0
652.4356	Interventions facturées	-250'000	-413'004	-260'000	-300'000	-40'000
652.4359	Ventes et prestations diverses	0	0	0	-10'200	-10'200
652.4521	Participations des communes	-2'186'000	-1'917'876	-2'278'900	-2'337'400	-58'500
	Dont les contributions de Champagne et Grandevent (reprises dans recettes)	-55'012	-48'264	-56'142	-59'114	
652.4651	Subventions ECA	-400'000	-416'971	-480'000	-493'200	-13'200
652.4659	Prestations à des tiers	-10'000	0	-10'000	0	10'000
	TOTAL DES CHARGES	2'846'000	2'748'203	3'028'900	3'140'800	111'900
	TOTAL DES RECETTES	715'012	878'591	806'142	862'514	56'371

⁴ Positions budgétaires selon Gefi.

3. POSITIONS PRÉSENTANT UNE VARIATION SIGNIFICATIVE⁵

652.3001 Indemnités des autorités

+ CHF 3'000

Comme constaté lors de l'établissement des comptes 2015, les indemnités horaires ont été sous-estimées par le passé. Il s'agit donc de remettre à niveau les sous-positions budgétaires en tenant compte des comptes 2015. En outre, en 2017, la secrétaire du CoDir bénéficiera d'un congé maternité, ce qui implique que la secrétaire-remplaçante, payée au tarif horaire, effectuera un nombre important d'heures. Une partie de la masse salariale de la secrétaire du CoDir (0.1 EPT) devrait être récupérée via l'assurance maladie, ce qui engendrera une très légère diminution de la position 652.3521 *Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains*.

652.3013 Soldes

- CHF 24'600

Pour la première fois, un tableau Excel reprenant l'ensemble des exercices du SDIS a été créé ce qui permet de fournir un détail plus précis des sommes nécessaires à chaque sous-position. Ainsi, d'une somme globale de CHF 390'000 prévue au budget 2016, celle-ci a pu être réduite à CHF 322'160 (- CHF 67'840). Cette somme inclut aussi la formation ProSDIS (CHF 13'864) qui sera entièrement remboursée par l'ECA. La solde des interventions a été diminuée (- CHF 30'000). Dans les augmentations, la solde horaire pour les exercices passe de CHF 20 à 22, selon les directives ECA. En outre, les heures administratives ont été réajustées de par la nouvelle organisation mise en place et l'augmentation de la rétribution horaire à CHF 30 au lieu de CHF 35 (+ CHF 23'000) et surtout, le développement des domaines F2 et F5/6 (+ CHF 24'000) qui demandent de nouvelles ressources, jusqu'alors non-existantes. Finalement, les soldes pour le rapport annuel du SDIS (+ CHF 7'000) n'avait jamais été budgété jusqu'à maintenant et vient se rajouter à la Revue quinquennale (+ CHF 27'000), ce dernier événement étant spécifique à 2017.

Ainsi, malgré l'augmentation des heures administratives et celles liées à la création des domaines F2, F5/6 et F7 ainsi que celles liées à la Revue quinquennale, une diminution de CHF 24'600 est réalisée sur cette position par rapport à 2016.

652.3064 Indemnités

+ CHF 98'100

Suite à la mission donnée par le CoDir au Cdt courant 2015, un groupe de travail DINERO a planché sur la révision complète des indemnités, ce qui a débouché sur une proposition d'une nouvelle Annexe 2 au Règlement SDIS mettant à jour le système des indemnités. Cette proposition doit être traitée par le CoDir dans sa séance du 19.08.2016. Dans l'optique d'une validation, elle permettra de :

- harmoniser l'application des tarifs au travers du SDIS,
- garantir la meilleure équité possible,
- valoriser les membres du SDIS qui s'impliquent beaucoup,
- définir plus précisément le contenu des soldes et indemnités,
- mettre à jour certains tarifs désuets et
- maintenir le budget actuel.

Certes, un supplément conséquent de CHF 98'100 est obtenu sur cette position budgétaire. Toutefois, CHF 83'250 sont à la charge de l'ECA, via la participation financière reçue sous la position 652.4651, de par l'augmentation de la rétribution des services de permanence de CHF 40 à CHF 70 par période de 24 heures. Or, il n'est pas possible de reverser aux sapeurs un montant

⁵ i.e. plus de 10% ou plus de CHF 2'000.

inférieur à celui perçu de l'ECA. Dès lors, il reste un montant supplémentaire à charge du SDIS de CHF 14'900 (voir paragraphe *Synthèse...* ci-après).

652.3091 Frais de formation

- CHF 4'000

Les frais de formation ne tiennent pas compte des cours ABC et OFSI, remboursés à un tarif de CHF 240 par personne par jour par l'ECA. En effet, avec une solde de CHF 260 par jour, seul un montant de réserve de CHF 1'000 a été prévu dans la position budgétaire pour compenser le nombre de jours de formation, pas encore planifiés par le canton. Ainsi, tout cours ABC ou OFSI viendrait en dépense en sus du budget, mais avec une contrepartie quasi-équivalente en recette comme participation financière de l'ECA sous la position 652.4651 *Subventions ECA*. Finalement, afin de maîtriser l'augmentation des coûts, une baisse de CHF 4'000 a été réalisée sur cette position budgétaire.

Synthèse des positions 3013, 3060 et 3091

Il convient de prendre en considération l'ensemble des trois positions budgétaires touchées par la révision des soldes et indemnités, soit les positions 652.3013 *Soldes*, 652.3064 *Indemnités* et 652.3091 *Frais de formation*. Entre ces trois positions, c'est une augmentation de CHF 69'500 qui est réalisée, plus que compensée par les CHF 83'250 de participation financière supplémentaire versée par l'ECA. Dès lors, la révision des soldes et indemnités, combinée aux autres mesures compensatoires, permet de réaliser une diminution nette de CHF 13'700, ceci malgré la Revue quinquennale.

652.3099 Frais divers du personnel

+ CHF 9'000

Plusieurs sous-positions ont été supprimées par manque d'utilisation. Une démarche est en cours d'établissement afin de planifier les visites sanitaires annuellement. Toutefois, celle-ci s'avère complexe et nécessite des procurations au SAN afin d'obtenir les dates des examens médicaux pour les permis poids-lourds. Dans tous les cas, le montant total des visites sanitaires a été largement surestimé ces dernières années (- CHF 6'000 pour 2017). *A contrario*, la subsistance a été largement sous-estimée, il convient donc de l'augmenter de manière adéquate (+ CHF 9'500). La maîtrise des coûts du rapport annuel permet des économies certaines (- CHF 3'000). Vient toutefois se rajouter pour l'année 2017 uniquement, les frais divers liés à la Revue quinquennale (+ CHF 12'500).

Ainsi, cette position se voit augmentée de CHF 9'000, augmentation inférieure aux dépenses uniques engendrées par la Revue quinquennale.

652.3109 Frais administratifs divers

+ CHF 5'500

Les charges de cette position sont relativement stables, à l'exception de deux éléments qui engendrent des frais supplémentaires :

- Les frais d'impression de la brochure d'information, du rapport d'activité et de gestion, éléments jamais budgétés auparavant (+ CHF 4'000), car ils n'étaient pas produits.
- Les frais de cotisation de la FVSP ont été votés en augmentation par les membres en date du 29.04.2016 (+ CHF 1'500).

Ces deux éléments engendrent l'augmentation de CHF 5'500 de cette position.

652.3111 Achats machines et mobilier**+ CHF 13'300**

Cette position, qui sera renommée « Achats de mobilier, de machines et de logiciels » regroupe aussi le matériel informatique et les logiciels. Dès lors, dans un souci d'harmonisation et de meilleure transparence du budget, il a été décidé de regrouper tous les achats de matériel informatique sous cette position, matériel qui était auparavant distribué entre cette position et la position 652.3182 *Téléphones et radio*. Reste encore la location des ordinateurs à la ville d'Yverdon-les-Bains qui reste sous 652.3521 *Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains*.

Ainsi, si l'achat de mobilier est relativement stable, deux nouveaux éléments viennent augmenter sensiblement le montant de cette position :

- Le développement d'un système d'information pour le SDIS (+ CHF 10'000). Actuellement, le SDIS, une entreprise de 300 employés, répartis sur 11 sites, couvrant 40 communes et ayant des horaires de travail disparates, travaille avec une multitude de fichiers Excel pour gérer le personnel, le matériel, les véhicules et toutes les informations nécessaires à la bonne marche du service. La multiplication de ces fichiers, l'impossibilité de travailler à plusieurs simultanément, la difficulté à assurer le suivi des mises à jour, l'encombre à donner des accès à tous les sapeurs-pompiers miliciens et l'absence d'éléments statistiques⁶ font que le système actuel n'est tout simplement plus vivable en l'état. Un temps et une énergie considérables sont perdus au quotidien pour tenter de gérer ces aspects, tout en sachant que les doublons, comme les manquements, sont monnaie courante. Ces conditions contre-productives débouchent sur une perte considérable du temps de travail du personnel tant permanent que milicien. Afin de remédier rapidement à cette situation, il convient de développer un système d'information lequel peut-être consulté et alimenté via Internet, de manière sécurisée, par plusieurs sources simultanées et qui regroupent en un seul et même outil tous les fichiers Excel disparates. Ceci permettra d'augmenter l'efficacité de travail du personnel permanent d'au minimum 10% (valeur > CHF 50'000 par année). Ce système est appelé à évoluer avec le temps et l'engagement du domaine F5/6. Toutefois, afin de bénéficier d'une première base solide et permettant de construire les modules supplémentaires à l'avenir, il est nécessaire de sous-traiter ce mandat à un programmeur expérimenté. Il convient aussi de préciser qu'une fois développé, le SDIS en fera sa promotion en vue d'une éventuelle vente à d'autres SDIS.
- Depuis plus de 10 ans, Infomaniak a offert au SIS, puis au SDIS NV, l'hébergement du site Internet et les services email. Les conditions ont été récemment mises à jour et il n'est pas certain si la gratuité de l'hébergement persistera. Il en est de même pour la mise à disposition des adresses email. Dès lors, il convient de se prémunir d'une mauvaise surprise et de placer au budget l'hébergement du site Internet et d'autres serveurs informatiques, ainsi que la mise à disposition des adresses email, ceci d'autant plus que le site Internet est appelé à fortement se développer dans les mois à venir.

652.3114 Achats habits et équipements**- CHF 12'200**

Cette position bénéficie d'une grosse diminution (- CHF 12'200) en raison de la fin du projet HUGO BOSS qui concernait l'achat d'une nouvelle tenue officier et l'harmonisation des pullovers du personnel du SDIS.

652.3115 Achats véhicules**+ CHF 14'000**

Depuis plusieurs années, la disponibilité de véhicules chef d'intervention (VCI) à la caserne du site DPS G1 est un problème récurrent. Un des deux véhicules est très régulièrement pris pour les

⁶ À titre d'exemple, il a fallu plus d'une semaine à temps complet pour simplement connaître les temps d'intervention 2015, afin de s'évaluer face au standard cantonal de sécurité.

missions police du feu de la ville d'Yverdon-les-Bains. En outre, la participation de personnel milicien aux cours étant de plus en plus régulière, un VCI est souvent nécessaire pour s'y rendre. De ce fait, il arrive certains jours que même le second VCI soit pris, mettant en péril les interventions sur toute la région. Dans l'intervalle, deux mesures d'urgence ont été prises :

1. Autoriser les sapeurs à se rendre avec leurs véhicules privés aux cours ECA, moyennant le remboursement des km parcourus.
2. Utiliser un VCI des casernes C1 ou B1 pour le déplacement aux cours ECA, avec les désavantages qui y sont liés.

Afin de pérenniser la situation à long terme, il est nécessaire de se doter d'un nouveau véhicule léger pour les déplacements en ville d'Yverdon-les-Bains. Après mûres réflexions, il a été décidé d'acquérir une Renault Twizy, véhicule électrique monoplace, plutôt que de racheter un nouveau VCI, d'une valeur d'environ CHF 50'000. Renault a été approché à cet effet, du fait du grand nombre de Twizy sapeurs-pompiers en France, afin d'en faire une opération marketing, tout en offrant un rabais substantiel. Cette solution, qui résoudra 90% des problèmes de disponibilité de VCI à la caserne G1 ne dépassera pas CHF 14'000. En outre, la location de la batterie (CHF 59 par mois) sera prise en charge dans la position 652.3155 *Entretien véhicules et matériel*.

652.3116 *Achats matériel et outillage* + 652.3139 *Achat mousse, poudre, air* - CHF 24'500

Une diminution substantielle est observée dans la première position, de par la disparition de l'achat de la machine à laver les tenues feu, planifiée pour 2016. En outre, dans un souci d'efficacité, la position 652.3139 *Achat mousse, poudre, air* est ramenée dans cette position, avec une diminution supplémentaire (- CHF 1'000). Finalement, deux achats uniques sont nécessaires pour 2017 :

- Un stand d'exposition (+ CHF 5'000). Le SDIS n'est pas dignement représenté lors des différents événements auxquels il participe chaque année (journée des nouveaux habitants, journée portes-ouvertes, etc.). L'acquisition d'un stand d'exposition permettra de mieux vendre le SDIS et ainsi augmenter la capacité de recrutement. Il convient de profiter de la Revue quinquennale pour l'inaugurer.
- Une autolaveuse pour la caserne B1 (+ CHF 8'500). L'appareil actuel, âgé de 35 ans n'est plus opérationnel. Au vu de la surface de sols à nettoyer, il n'est plus possible d'effectuer cela à la main. En outre, il n'est pas envisageable de déplacer à intervalle régulier l'autolaveuse de la caserne G1.

652.3120 *Chauffage et éclairage* - CHF 6'400

Une diminution importante (- CHF 8'000) du prix du gaz depuis 2014 (CHF 0.1021 / kWh en 2014 vs. CHF 0.0694 en 2016) est reflétée dans cette position. Le prix pour 2017 est identique à celui de 2016, toutefois la consommation dépendra des conditions météorologiques. En outre, l'électricité de la caserne C1 est facturée depuis 2016 (+ CHF 1'600).

652.3133 *Frais de conciergerie* - CHF 4'500

Le contrat établi début 2016 avec Eco2Net sera révisé pour effectuer les nettoyages des casernes C1, B1 et B2 à un rythme bimensuel plutôt qu'hebdomadaire. L'achat de produits de nettoyage est aussi en diminution puisqu'Eco2Net en fournit désormais une partie.

652.3137 Prestations refacturables + 652.4359 Ventes et prestations diverses - CHF 200

La ristourne pour les interventions DCH n'existe plus depuis que l'ECA a repris la facturation de ces interventions. Ceci n'engendre toutefois pas de diminution de la position 3137 car cette ristourne était largement sous-estimée l'année dernière. La ristourne pour interventions pionniers est par contre maintenue et un montant de CHF 5'000 y est attribué (selon comptes 2015). Les autres sous-positions ont été supprimées par manque d'utilisation. Une nouvelle sous-position, l'achat d'objets de merchandising, vient largement augmenter le montant total (+ CHF 13'000). L'achat de tels objets est nécessaire et a trois buts précis :

- Vente (avec bénéfice) d'objets à l'image du SDIS
- Distribution d'objets de marketing lors d'évènements de représentation
- Acquisition de divers objets à offrir aux partenaires en guise de remerciement

Le concept est en cours d'élaboration, toutefois il convient d'être prêt pour la Revue quinquennale en 2017, moment auquel la vente de tels objets pourra démarrer de manière très efficace. Par la suite, une boutique sera aussi mise à disposition via le site Internet.

Les recettes de ces ventes viendront sur la position recette 652.4359 *Ventes et prestations diverses*, pour laquelle CHF 10'000 sont prévus en 2017. Le reste constituant le fond de stock.

652.3141 Entretien et aménagement des locaux - CHF 5'000

Diminution due à la suppression du plan de fermeture des locaux DAP qui est prévu en 2016.

652.3155 Entretien véhicules et matériel - CHF 5'000

Avec l'arrivée de la nouvelle échelle automobile Ydon 113, la maintenance du châssis est maintenant prise en charge par l'ECA. Avec la reprise croissante des véhicules par l'ECA, cette position poursuit sa diminution débutée en 2015.

652.3161 Locations casernes et locaux divers + CHF 14'100

Si les locations des casernes DPS et locaux DAP sont stables, il convient de relever trois éléments particuliers :

- Avec la destruction de l'ancien arsenal, des locaux provisoires sont nécessaires pour y stocker le matériel et les véhicules en attendant la construction de l'extension de la caserne G1 pour 2019. Il s'agit des locaux à Sports 5, loués CHF 15'600 par an à la ville d'Yverdon-les-Bains.
- La disparition de la section DAP Z2 Belmont-sur-Yverdon validée par le CI en date du 29.09.2016 engendre le déplacement de la section DAP Y2 Pomy à Belmont-sur-Yverdon et ainsi la reddition du local de Pomy (- CHF 4'200).
- Dans les locations diverses, des gradins pour la Revue quinquennale ont été prévus (+ CHF 2'500).

652.3182 Téléphones et radio - CHF 9'500

La grande diminution de cette position s'explique par :

- La suppression de la ligne de cuivre reliant la caserne à la tour Bel-Air (- CHF 1'800), suite aux déplacements des antennes sur la tour de la caserne G1.

- Le déplacement du matériel informatique sous *652.3111 Achats de mobilier, de machines et de logiciels* (- CHF 2'000).
- La diminution des coûts des communications téléphoniques, celui-ci devant être encore accentué par la conclusion de nouveaux abonnements téléphoniques par la ville d'Yverdon-les-Bains qui devraient être progressivement déployés fin 2016.

652.3521 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains**+ CHF 50'100**

L'augmentation du montant de cette position s'explique par trois phénomènes :

- L'augmentation annuelle des salaires du personnel permanent (7.6 EPT au 01.01.2017).
- Le passage de 0.8 à 1 EPT de l'assistante de direction au 01.01.2017.
- La différence de salaire entre le poste d'employé polyvalent budgété en 2016 et celui de pompier permanent engagé le 01.05.2016.

652.4356 Interventions facturées**- CHF 40'000**

S'il n'est pas possible de prédire avec une quelconque certitude le montant des interventions facturées, celui-ci a été largement sous-estimé en 2015 (CHF 250'000 budgétés pour des recettes de CHF 413'003). Dès lors, il convient de relever le montant espéré des recettes en 2017 à CHF 300'000, sur la base de la projection 2016 (CHF 320'000).

652.4521 Participation des communes**+ CHF 58'500**

Il s'agit de l'addition de la véritable augmentation du budget pour les communes membres (CHF 52'169) additionnée de l'augmentation de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains (CHF 3'360 en raison des 336 habitants supplémentaires) et de l'augmentation des contributions des communes de Champagne et Grandevent selon le calcul de péréquation séparé (CHF 2'972)⁷.

652.4651 Subventions ECA**- CHF 12'100**

Le décompte DPS est largement augmenté (+ CHF 90'000) par les nouveaux tarifs ECA appliqués dès le 01.01.2016, notamment en ce qui concerne le remboursement des services de permanence. Le décompte DAP diminue quant à lui, en raison de l'évaporation du personnel DAP (- CHF 15'700). Les autres participations financières de l'ECA concernant les remboursements de cours et de mises à disposition de véhicules est en augmentation (+ CHF 7'800), notamment en raison de la formation ProSDIS qui génère à elle seule CHF 13'864 de solde. Il sied de relever qu'en 2016, la sous-position « Remboursement ECA pour interventions » d'une valeur de CHF 70'000 était incluse dans cette position. Ceci ne relevant pas du bon sens, elle a maintenant été intégrée dans la position *652.4356 Interventions facturées*.

652.4659 Prestations à des tiers**+ CHF 10'000**

Cette position de recettes, pour laquelle CHF 10'000 étaient budgétés, n'est pas utilisée. Dès lors, il est proposé de la supprimer. La révision du modus d'utilisation particulière des sapeurs-pompiers par le CoDir fait qu'une somme de CHF 19'740 est budgétée sous *652.3064 Soldes*. Le tableau de répartition des heures est présenté sous annexe 1. Tout engagement dépassant le crédit de base alloué à la commune membre sera facturé dans la position *652.4356 Interventions facturées*.

⁷ Il convient encore d'y soustraire un arrondi de CHF 1.

4. COÛT PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2015, source : Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2015, source : ECA). Pour les membres de l'Association, la ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Un premier tableau de péréquation est utilisé pour calculer les contributions de Champagne et Grandevent, sans la contribution spéciale de CHF 10 par habitant d'Yverdon-les-Bains (voir annexe 2).

Le tableau de péréquation des communes membres est présenté en annexe 3.

Le coût par habitant s'étale donc entre CHF 39.62 et 44.60 (49.44 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La moyenne se situe (sans tenir compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains) à CHF 40.05 par habitant.

Toutes les valeurs mentionnées ci-dessous en CHF.

Commune	Montant	Coût/ habitant	Commune	Montant	Coût/ habitant
Belmont-sur-Yverdon	14'919	40.43	Molondin	9'386	41.90
Bioley-Magnoux	8'518	42.38	Montagny-près-Yverdon	31'801	44.60
Bonvillars	21'523	42.54	Mutrux	6'210	40.59
Chamblon	22'976	40.45	Novalles	4'224	41.41
Champvent	25'486	41.31	Onnens	21'028	42.65
Chavannes-le-Chêne	11'513	41.41	Orges	11'290	41.06
Chêne-Pâquier	5'174	41.39	Pomy	29'691	40.67
Cheseaux-Noréaz	27'703	41.72	Provence	16'467	42.77
Concise	38'923	40.80	Rovray	7'349	41.76
Corcelles-près-Concise	13'950	41.40	Suchy	22'150	40.87
Cronay	15'067	41.39	Suscévaz	8'157	40.99
Cuarny	8'955	41.46	Treycovagnes	18'306	39.62
Démoret	5'409	43.98	Ursins	8'532	41.22
Donneloye	31'239	40.83	Valeyres-sous-Montagny	26'220	39.67
Ependes	14'155	41.03	Valeyres-sous-Ursins	9'882	40.33
Fiez	17'005	40.39	Villars-Epeney	3'755	41.72
Fontaines-sur-Grandson	7'958	41.66	Vugelles-la Mothe	5'530	40.97
Giez	16'167	41.56	Yverdon-les-Bains	1'449'104	49.44
Grandson	132'883	40.23	Yvonand	126'039	39.99
Method	23'640	40.69			

5. PASSAGE DE GEFI À ABACUS

Le changement du programme de comptabilité de Gefi à Abacus se fera pour le 01.01.2017. Dès lors, le budget tel que présenté sous Gefi doit être converti sous Abacus. Ceci ne change rien au montant total du budget, il s'agit simplement d'un déplacement de certaines (sous-)positions dans d'autres (sous-)positions afin de répondre au mieux au plan comptable cantonal. En outre, certaines positions sont renommées afin de mieux correspondre à la nature des charges ou recettes y étant associées.

L'annexe 3 présente le tableau de conversion de Gefi à Abacus. Dès lors, il convient de soumettre les positions budgétaires présentées au chapitre 6 pour validation au Conseil intercommunal lors de son assemblée du 29.09.2016.

6. POSITIONS BUDGÉTAIRES À VALIDER⁸

No	Position budgétaire	Charges	2017 Recettes
300100	Rétributions des autorités	22'500.00	
301200	Salaires personnel occasionnel	5'000.00	
301300	Soldes	653'900.00	
303000	AVS-AI-APG-AC	43'000.00	
305000	Assurances accidents personnel	1'300.00	
306000	Indemnisation et remboursement de frais	308'600.00	
309100	Frais de formation	73'000.00	
309900	Frais divers du personnel	57'500.00	
310900	Frais administratifs divers	34'500.00	
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	24'500.00	
311400	Achats de matériel et machines	50'000.00	
311500	Achats de véhicules	14'000.00	
311600	Achats habits et équipements	27'300.00	
312300	Électricité	17'100.00	
312400	Achats et consommation de combustible	17'000.00	
313300	Achats de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	7'000.00	
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	13'000.00	
313900	Achats mousse, poudre, air	0.00	
314100	Charges d'entretien des bâtiments	12'000.00	
315500	Entretien véhicules et matériel	68'000.00	
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisé	5'500.00	
316100	Loyers et locations	550'200.00	
318100	Frais de ports	7'400.00	
318200	Frais de téléphones et radios	13'500.00	
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100.00	
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000.00	
318600	Assurances	16'200.00	
318900	Prestations diverses de tiers	31'000.00	
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	962'700.00	
381400	Attributions aux financements spéciaux pour le service du feu	100'000.00	
422100	Intérêts compte postal		0
431900	Encaissement frais de rappels		0
436200	Encaissement frais de poursuites		0
435600	Facturation de services à des tiers		-300'000.00
435900	Ventes et prestations diverses		-10'200.00
452100	Participations des communes		-2'337'400.00
465100	Participation financière ECA		-493'200.00
	TOTAL DES CHARGES	3'140'800	
	TOTAL DES RECETTES		-3'140'800

⁸ Positions budgétaires selon Abacus.

7. REQUÊTE

Le budget proposé par l'EM a été élaboré sur la base d'éléments réfléchis et dans un souci d'économie. Il a été soumis au CoDir qui l'a approuvé en date du 24.10.2016.

Il présente une augmentation du coût aux communes membres de CHF 52'169, ceci malgré les mesures compensatoires prises dans les différentes positions. Ce coût s'explique principalement par l'augmentation de la charge salariale du personnel permanent (+ CHF 50'100), par la tenue de la Revue quinquennale en 2017 (+ CHF 42'000), par la location du bâtiment sis à Sports 5 (+ CHF 15'600) et par l'acquisition d'un nouveau véhicule léger monoplace (+ CHF 14'000). Plusieurs autres mesures ont été prises pour limiter au maximum l'augmentation des charges et maximiser les recettes.

Par la présente, le CoDir sollicite le CI afin de valider le budget 2017 tel que présenté dans cette note lors de l'assemblée du 24.11.2016.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Maj instr Eric Stauffer



COMMANDANT DU SDIS

Cap Stéfan Dutoit



QUARTIER-MAÎTRE

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Valérie Jaggi-Wepf



PRÉSIDENTE DU CODIR

Véronique Duc



SECRÉTAIRE-REMPLAÇANTE

Annexes

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la péréquation pour les communes non-membres de l'Association
3. Calcul de la péréquation pour les communes membres de l'Association
4. Tableau de conversion de Gefi-Abacus

Distribution

Membres du CI (via son Président)

BUDGETO '17 | CALCUL DU CRÉDIT DE BASE POUR L'UTILISATION PARTICULIÈRE DE SAPEURS-POMPIERS

N°	Commune	Nombre d'habitants*	%	Coefficient	Nombre d'heures	Montant
1	Belmont-sur-Yverdon	369	0.73%	1	12	CHF 360.00
2	Bioley-Magnoux	201	0.40%	1	12	CHF 360.00
3	Bonvillars	506	1.00%	2	14	CHF 420.00
4	Chamblon	568	1.12%	2	14	CHF 420.00
5	Champagne	1'048	2.06%	3	16	CHF 480.00
6	Champvent	617	1.21%	2	14	CHF 420.00
7	Chavannes-le-Chêne	278	0.55%	1	12	CHF 360.00
8	Chêne-Pâquier	125	0.25%	1	12	CHF 360.00
9	Cheseaux-Noréaz	664	1.31%	2	14	CHF 420.00
10	Concise	954	1.88%	2	14	CHF 420.00
11	Corcelles-près-Concise	337	0.66%	1	12	CHF 360.00
12	Cronay	364	0.72%	1	12	CHF 360.00
13	Cuarny	216	0.42%	1	12	CHF 360.00
14	Démoret	123	0.24%	1	12	CHF 360.00
15	Donneloye	765	1.50%	2	14	CHF 420.00
16	Ependes	345	0.68%	1	12	CHF 360.00
17	Fiez	421	0.83%	1	12	CHF 360.00
18	Fontaines-sur-Grandson	191	0.38%	1	12	CHF 360.00
19	Giez	389	0.77%	1	12	CHF 360.00
20	Grandevent	232	0.46%	1	12	CHF 360.00
21	Grandson	3'303	6.50%	7	24	CHF 720.00
22	Method	581	1.14%	2	14	CHF 420.00
23	Molondin	224	0.44%	1	12	CHF 360.00
24	Montagny-près-Yverdon	713	1.40%	2	14	CHF 420.00
25	Mutruz	153	0.30%	1	12	CHF 360.00
26	Novalles	102	0.20%	1	12	CHF 360.00
27	Onnens	493	0.97%	1	12	CHF 360.00
28	Orges	275	0.54%	1	12	CHF 360.00
29	Pomy	730	1.44%	2	14	CHF 420.00
30	Provence	385	0.76%	1	12	CHF 360.00
31	Rovray	176	0.35%	1	12	CHF 360.00
32	Suchy	542	1.07%	2	14	CHF 420.00
33	Suscévoz	199	0.39%	1	12	CHF 360.00
34	Treykovagnes	462	0.91%	1	12	CHF 360.00
35	Ursins	207	0.41%	1	12	CHF 360.00
36	Valeyres-sous-Montagny	661	1.30%	2	14	CHF 420.00
37	Valeyres-sous-Ursins	245	0.48%	1	12	CHF 360.00
38	Villars-Epeney	90	0.18%	1	12	CHF 360.00
39	Vugelles-la Mothe	135	0.27%	1	12	CHF 360.00
40	Yverdon-les-Bains	29'308	57.64%	59	128	CHF 3'840.00
41	Yvonand	3'152	6.20%	7	24	CHF 720.00
TOTAL		50'849	100.00%	124	658	CHF 19'740.00

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Nombre total d'heures		658
Montant total	CHF	19'740.00

Calcul du crédit de base

Le crédit de base est calculé sur la base de l'art 3 de l'Annexe 3 du Règlement SDIS NV.

Chaque commune reçoit un crédit de base à faire valoir pour des heures d'utilisation particulière des sapeurs-pompiers.

Ce crédit est calculé sur la base de la péréquation suivante :
pour la première tranche de 500 habitants: 12 heures
pour chaque tranche supplémentaire de 500 habitants: 2 heures.

Le crédit de base est réinitialisé au 1er janvier de chaque année.

Sources

* Au 31.12.2015, scriis.vd.ch

Données du document

Date 22.07.2016
Auteur Maj instr Eric Stauffer

BUDGETO '17 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION POUR LES COMMUNES NON-MEMBRES DE L'ASSOCIATION

N°	Commune	Valeur immobilière*	%	Charges au prorata valeur immobilière	Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants	90% habitants 10% immobilière	Coût par habitant
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF 112'382'497.03	0.79%	CHF 18'556.59	369	0.73%	CHF 16'962.00	CHF 17'121.46 CHF	46.40
2	Bioley-Magnoux	CHF 88'406'838.66	0.62%	CHF 14'597.73	201	0.40%	CHF 9'239.46	CHF 9'775.29 CHF	48.63
3	Bonvillars	CHF 228'016'612.03	1.61%	CHF 37'650.09	506	1.00%	CHF 23'259.54	CHF 24'698.60 CHF	48.81
4	Chamblon	CHF 173'755'626.80	1.23%	CHF 28'690.52	568	1.12%	CHF 26'109.52	CHF 26'367.62 CHF	46.42
5	Champagne	CHF 302'720'729.58	2.14%	CHF 49'985.23	1'048	2.06%	CHF 48'173.91	CHF 48'355.04 CHF	46.14
6	Champvent	CHF 225'435'652.23	1.59%	CHF 37'223.92	617	1.21%	CHF 28'361.93	CHF 29'248.13 CHF	47.40
7	Chavannes-le-Chêne	CHF 103'615'503.63	0.73%	CHF 17'108.99	278	0.55%	CHF 12'778.96	CHF 13'211.96 CHF	47.53
8	Chêne-Pâquier	CHF 46'422'158.21	0.33%	CHF 7'665.22	125	0.25%	CHF 5'745.93	CHF 5'937.86 CHF	47.50
9	Cheseaux-Noréaz	CHF 261'714'259.57	1.85%	CHF 43'214.24	664	1.31%	CHF 30'522.40	CHF 31'791.59 CHF	47.88
10	Concise	CHF 314'986'080.06	2.23%	CHF 52'010.48	954	1.88%	CHF 43'852.97	CHF 44'668.72 CHF	46.82
11	Corcelles-près-Concise	CHF 125'199'972.45	0.88%	CHF 20'673.01	337	0.66%	CHF 15'491.04	CHF 16'009.24 CHF	47.51
12	Cronay	CHF 135'135'120.20	0.95%	CHF 22'313.50	364	0.72%	CHF 16'732.16	CHF 17'290.29 CHF	47.50
13	Cuarney	CHF 81'197'843.01	0.57%	CHF 13'407.38	216	0.42%	CHF 9'928.97	CHF 10'276.81 CHF	47.58
14	Démoret	CHF 67'751'961.71	0.48%	CHF 11'187.20	123	0.24%	CHF 5'654.00	CHF 6'207.32 CHF	50.47
15	Donneloye	CHF 254'430'667.20	1.80%	CHF 42'011.58	765	1.50%	CHF 35'165.12	CHF 35'849.76 CHF	46.86
16	Ependes	CHF 119'381'891.95	0.84%	CHF 19'712.33	345	0.68%	CHF 15'858.78	CHF 16'244.13 CHF	47.08
17	Fiez	CHF 127'043'109.00	0.90%	CHF 20'977.35	421	0.83%	CHF 19'352.31	CHF 19'514.81 CHF	46.35
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF 74'524'021.79	0.53%	CHF 12'305.40	191	0.38%	CHF 8'779.79	CHF 9'132.35 CHF	47.81
19	Giez	CHF 148'963'784.71	1.05%	CHF 24'596.89	389	0.77%	CHF 17'881.35	CHF 18'552.90 CHF	47.69
20	Grandevent	CHF 70'337'400.87	0.50%	CHF 11'614.11	232	0.46%	CHF 10'664.45	CHF 10'759.42 CHF	46.38
21	Grandson	CHF 960'049'209.57	6.78%	CHF 158'523.27	3'303	6.50%	CHF 151'830.56	CHF 152'499.83 CHF	46.17
22	Method	CHF 187'337'500.53	1.32%	CHF 30'933.16	581	1.14%	CHF 26'707.10	CHF 27'129.71 CHF	46.69
23	Molondin	CHF 91'114'428.08	0.64%	CHF 15'044.81	224	0.44%	CHF 10'296.71	CHF 10'771.52 CHF	48.09
24	Montagny-près-Yverdon	CHF 423'628'889.81	2.99%	CHF 69'949.58	713	1.40%	CHF 32'774.81	CHF 36'492.28 CHF	51.18
25	Mutrux	CHF 48'275'405.56	0.34%	CHF 7'971.23	153	0.30%	CHF 7'033.02	CHF 7'126.84 CHF	46.58
26	Novalles	CHF 37'986'507.92	0.27%	CHF 6'272.33	102	0.20%	CHF 4'688.68	CHF 4'847.05 CHF	47.52
27	Onnens	CHF 226'203'018.61	1.60%	CHF 37'350.63	493	0.97%	CHF 22'661.96	CHF 24'130.83 CHF	48.95
28	Orges	CHF 95'685'616.56	0.68%	CHF 15'799.60	275	0.54%	CHF 12'641.05	CHF 12'956.91 CHF	47.12
29	Pomy	CHF 234'543'688.85	1.66%	CHF 38'727.84	730	1.44%	CHF 33'556.25	CHF 34'073.41 CHF	46.68
30	Provence	CHF 179'828'469.59	1.27%	CHF 29'693.27	385	0.76%	CHF 17'697.48	CHF 18'897.06 CHF	49.08
31	Rovray	CHF 69'791'503.28	0.49%	CHF 11'523.97	176	0.35%	CHF 8'090.28	CHF 8'433.64 CHF	47.92
32	Suchy	CHF 181'498'140.92	1.28%	CHF 29'968.96	542	1.07%	CHF 24'914.37	CHF 25'419.83 CHF	46.90
33	Suscévoz	CHF 68'344'631.17	0.48%	CHF 11'285.06	199	0.39%	CHF 9'147.53	CHF 9'361.28 CHF	47.04
34	Treycovagnes	CHF 114'806'405.48	0.81%	CHF 18'956.83	462	0.91%	CHF 21'236.97	CHF 21'008.96 CHF	45.47
35	Ursins	CHF 74'371'507.72	0.53%	CHF 12'280.22	207	0.41%	CHF 9'515.27	CHF 9'791.76 CHF	47.30
36	Valeyres-sous-Montagny	CHF 166'228'467.25	1.17%	CHF 27'447.64	661	1.30%	CHF 30'384.50	CHF 30'090.81 CHF	45.52
37	Valeyres-sous-Ursins	CHF 72'944'228.01	0.52%	CHF 12'044.55	245	0.48%	CHF 11'262.03	CHF 11'340.28 CHF	46.29
38	Villars-Epeney	CHF 35'462'060.25	0.25%	CHF 5'855.49	90	0.18%	CHF 4'137.07	CHF 4'308.91 CHF	47.88
39	Vugelles-la Mothe	CHF 46'126'553.01	0.33%	CHF 7'616.41	135	0.27%	CHF 6'205.61	CHF 6'346.69 CHF	47.01
40	Yverdon-les-Bains	CHF 6'917'370'955.61	48.87%	CHF 1'142'195.93	29'308	57.64%	CHF 1'347'214.68	CHF 1'326'712.80 CHF	45.27
41	Yvonand	CHF 862'751'104.57	6.09%	CHF 142'457.42	3'152	6.20%	CHF 144'889.47	CHF 144'646.27 CHF	45.89
TOTAL		CHF 14'155'770'023.04	100.00%	CHF 2'337'400.00	50'849	100.00%	CHF 2'337'400.00	CHF 2'337'400.00	

Récapitulatif

Récapitulatif		
Coût total de la région	CHF	2'337'400.00

Participation des communes non-membres

Champagne	CHF	48'355.04
Grandevent	CHF	10'759.42
TOTAL	CHF	59'114.46

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Le calcul de la péréquation ici ne tient pas compte de cette contribution spéciale.

Ce tableau n'est utilisé que pour le calcul des montants dus par les communes de Champagne et Grandevent.

Sources

* Au 01.03.2016, données fournies par l'ECA

** Au 31.12.2015, scries.vd.ch

Données du document

Date	03.10.2016
Auteur	Maj instr Eric Stauffer

BUDGETO '17 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION POUR LES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

N°	Commune	Valeur immobilière*	%	Charges au prorata valeur immobilière	Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants	90% habitants 10% immobilière	Coût par habitant
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF 112'382'497.03	0.82%	CHF 16'187.12	369	0.74%	CHF 14'778.20	CHF 14'919.10	CHF 40.43
2	Bioley-Magnoux	CHF 88'406'838.66	0.64%	CHF 12'733.76	201	0.41%	CHF 8'049.92	CHF 8'518.30	CHF 42.38
3	Bonvillars	CHF 228'016'612.03	1.65%	CHF 32'842.58	506	1.02%	CHF 20'264.96	CHF 21'522.73	CHF 42.54
4	Chamblon	CHF 173'755'626.80	1.26%	CHF 25'027.05	568	1.15%	CHF 22'748.02	CHF 22'975.93	CHF 40.45
5	Champagne			CHF 0.00			CHF 0.00	CHF 0.00	
	Champvent	CHF 225'435'652.23	1.64%	CHF 32'470.83	617	1.24%	CHF 24'710.44	CHF 25'486.48	CHF 41.31
7	Chavannes-le-Chêne	CHF 103'615'503.63	0.75%	CHF 14'924.35	278	0.56%	CHF 11'133.72	CHF 11'512.78	CHF 41.41
8	Chêne-Pâquier	CHF 46'422'158.21	0.34%	CHF 6'686.46	125	0.25%	CHF 5'006.17	CHF 5'174.20	CHF 41.39
9	Cheseaux-Noréaz	CHF 261'714'259.57	1.90%	CHF 37'696.25	664	1.34%	CHF 26'592.76	CHF 27'703.11	CHF 41.72
10	Concise	CHF 314'986'080.06	2.29%	CHF 45'369.31	954	1.92%	CHF 38'207.07	CHF 38'923.29	CHF 40.80
11	Corcelles-près-Concise	CHF 125'199'972.45	0.91%	CHF 18'033.29	337	0.68%	CHF 13'496.63	CHF 13'950.29	CHF 41.40
12	Cronay	CHF 135'135'120.20	0.98%	CHF 19'464.31	364	0.73%	CHF 14'577.96	CHF 15'066.59	CHF 41.39
13	Cuarney	CHF 81'197'843.01	0.59%	CHF 11'695.41	216	0.44%	CHF 8'650.66	CHF 8'955.13	CHF 41.46
14	Démoret	CHF 67'751'961.71	0.49%	CHF 9'758.72	123	0.25%	CHF 4'926.07	CHF 5'409.33	CHF 43.98
15	Donneloye	CHF 254'430'667.20	1.85%	CHF 36'647.15	765	1.54%	CHF 30'637.74	CHF 31'238.68	CHF 40.83
16	Ependes	CHF 119'381'891.95	0.87%	CHF 17'195.28	345	0.70%	CHF 13'817.02	CHF 14'154.85	CHF 41.03
17	Fiez	CHF 127'043'109.00	0.92%	CHF 18'298.77	421	0.85%	CHF 16'860.77	CHF 17'004.57	CHF 40.39
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF 74'524'021.79	0.54%	CHF 10'734.14	191	0.39%	CHF 7'649.42	CHF 7'957.89	CHF 41.66
19	Giez	CHF 148'963'784.71	1.08%	CHF 21'456.14	389	0.78%	CHF 15'579.19	CHF 16'166.89	CHF 41.56
20	Grandevent			CHF 0.00			CHF 0.00	CHF 0.00	
21	Grandson	CHF 960'049'209.57	6.97%	CHF 138'281.57	3'303	6.66%	CHF 132'282.96	CHF 132'882.82	CHF 40.23
22	Method	CHF 187'337'500.53	1.36%	CHF 26'983.33	581	1.17%	CHF 23'268.66	CHF 23'640.13	CHF 40.69
23	Molondin	CHF 91'114'428.08	0.66%	CHF 13'123.75	224	0.45%	CHF 8'971.05	CHF 9'386.32	CHF 41.90
24	Montagny-près-Yverdon	CHF 423'628'889.81	3.07%	CHF 61'017.78	713	1.44%	CHF 28'555.18	CHF 31'801.44	CHF 44.60
25	Mutruz	CHF 48'275'405.56	0.35%	CHF 6'953.39	153	0.31%	CHF 6'127.55	CHF 6'210.13	CHF 40.59
26	Novalles	CHF 37'986'507.92	0.28%	CHF 5'471.42	102	0.21%	CHF 4'085.03	CHF 4'223.67	CHF 41.41
27	Onnens	CHF 226'203'018.61	1.64%	CHF 32'581.36	493	0.99%	CHF 19'744.32	CHF 21'028.03	CHF 42.65
28	Orges	CHF 95'685'616.56	0.69%	CHF 13'782.17	275	0.55%	CHF 11'013.57	CHF 11'290.43	CHF 41.06
29	Pomy	CHF 234'543'688.85	1.70%	CHF 33'782.72	730	1.47%	CHF 29'236.02	CHF 29'690.69	CHF 40.67
30	Provence	CHF 179'828'469.59	1.30%	CHF 25'901.76	385	0.78%	CHF 15'418.99	CHF 16'467.27	CHF 42.77
31	Rovray	CHF 69'791'503.28	0.51%	CHF 10'052.48	176	0.36%	CHF 7'048.68	CHF 7'349.06	CHF 41.76
32	Suchy	CHF 181'498'140.92	1.32%	CHF 26'142.25	542	1.09%	CHF 21'706.74	CHF 22'150.29	CHF 40.87
33	Suscévoz	CHF 68'344'631.17	0.50%	CHF 9'844.08	199	0.40%	CHF 7'969.82	CHF 8'157.24	CHF 40.99
34	Treycovagnes	CHF 114'806'405.48	0.83%	CHF 16'536.25	462	0.93%	CHF 18'502.79	CHF 18'306.14	CHF 39.62
35	Ursins	CHF 74'371'507.72	0.54%	CHF 10'712.17	207	0.42%	CHF 8'290.21	CHF 8'532.41	CHF 41.22
36	Valeyres-sous-Montagny	CHF 166'228'467.25	1.21%	CHF 23'942.87	661	1.33%	CHF 26'472.61	CHF 26'219.64	CHF 39.67
37	Valeyres-sous-Ursins	CHF 72'944'228.01	0.53%	CHF 10'506.59	245	0.49%	CHF 9'812.09	CHF 9'881.54	CHF 40.33
38	Villars-Epeney	CHF 35'462'060.25	0.26%	CHF 5'107.81	90	0.18%	CHF 3'604.44	CHF 3'754.78	CHF 41.72
39	Vugelles-la Mothe	CHF 46'126'553.01	0.33%	CHF 6'643.88	135	0.27%	CHF 5'406.66	CHF 5'530.38	CHF 40.97
40	Yverdon-les-Bains	CHF 6'917'370'955.61	50.19%	CHF 996'349.86	29'308	59.13%	CHF 1'173'765.94	CHF 1'449'104.33	CHF 49.44
41	Yvonand	CHF 862'751'104.57	6.26%	CHF 124'267.15	3'152	6.36%	CHF 126'235.51	CHF 126'038.67	CHF 39.99
	TOTAL	CHF 13'782'711'892.59	100.00%	CHF 1'985'205.54	49'569	100.00%	CHF 1'985'205.54	CHF 2'278'285.54	

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Coût total de la région	CHF	2'337'400
Part des non-membres	CHF	(59'114)
Sous-total	CHF	2'278'286
Participation YLB	CHF	(293'080)
Coût net de la région	CHF	1'985'206
Participation des communes non-membres		
Champagne	CHF	48'355
Grandevent	CHF	10'759
TOTAL	CHF	59'114

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Sources

* Au 01.03.2016, données fournies par l'ECA

** Au 31.12.2015, scris.vd.ch

Données du document

Date 03.10.2016

Auteur Maj instr Eric Stauffer

22'500	3001 Indemnités des autorités	→	300100 Rémunérations des autorités	22'500
5'000	3012 Salaires personnel occasionnel	→	301200 Salaires personnel occasionnel	5'000
653'900	3013 Soldes	→	301300 Soldes	653'900
43'000	3030 Charges sociales	→	303000 AVS-AI-APG-AC	43'000
		→ CHF 1'300	305000 Assurances accidents personnel	1'300
306'600	3064 Indemnités	→	306000 Indemnisation et remboursement de frais	308'600
73'000	3091 Frais de formation	→	309100 Frais de formation	73'000
59'500	3099 Frais divers du personnel	→ CHF 57'500	309900 Frais divers du personnel	57'500
34'500	3109 Frais administratifs divers	→	310900 Frais administratifs divers	34'500
24'500	3111 Achats machines et mobilier	→	311100 Achats de mobilier, de machines et de logiciels	24'500
27'300	3114 Achats habits et équipements	→	311400 Achats de matériel et machines	50'000
14'000	3115 Achats véhicules	→	311500 Achats de véhicules	14'000
50'000	3116 Achats matériel et outillage	→	311600 Achats habits et équipements	27'300
34'100	3120 Chauffage et éclairage	→ CHF 17'100	312300 Electricité	17'100
		→ CHF 17'000	312400 Achats et consommation de combustible	17'000
33'000	3133 Frais de conciergerie	→ CHF 7'000	313300 Achats de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	7'000
18'000	3137 Prestations refacturables	→ CHF 26'000	313700 Appareils et matériels destinés à la revente	13'000
12'000	3141 Entretien et aménagement des locaux	→ CHF 5'000	314100 Charges d'entretien des bâtiments	12'000
68'000	3155 Entretien véhicules et matériel	→	315500 Entretien véhicules et matériel	68'000
		→	315600 Entretien d'équipement et de matériel spécialisé	5'500
550'200	3161 Locations casernes et locaux divers	→	316100 Loyers et locations	550'200
7'500	3181 Frais de port et ccp	→ CHF 7'400	318100 Frais de ports	7'400
13'500	3182 Téléphones et radios	→ CHF 100	318200 Frais de téléphones et radios	13'500
		→	318300 Frais comptes bancaires et postaux	100
5'000	3185 Honoraires et frais d'expertises	→	318500 Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000
17'500	3186 Assurances	→ CHF 16'200	318600 Assurances	16'200
5'500	3189 Entretien des extincteurs	→	318900 Prestations diverses de tiers	31'000
962'700	3521 Partc. aux charges d'Yverdon-les-Bains	→	352100 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	962'700
100'000	3814 Attributions au fond de réserve	→	381400 Attributions aux financements spéciaux pour le service du feu	100'000
0	4221 Intérêts	→	422100 Intérêts compte postal	0
0	4319 Frais de rappels et poursuites	→ CHF 0	431900 Encaissement frais de rappels	0
		→ CHF 0	436200 Encaissement frais de poursuites	0
-300'000	4356 Interventions facturées	→	435600 Facturation de services à des tiers	-300'000
-10'200	4359 Ventes et prestations diverses	→	435900 Ventes et prestations diverses	-10'200
-2'337'400	4521 Participation des communes	→	452100 Participation des communes	-2'337'400
-493'200	4651 Subventions ECA	→	465100 Participation financière ECA	-493'200
CHF 0		→	Contrôle des totaux	CHF 0